QUESTIONS DE SOCIOLOGIE

L'ÉCOLE SOCIALE CHRÉTIENNE

Vogelsang

Extraits de ses Œuvres traduits de l'Allemand

II

POLITIQUE SOCIALE

Préface de G. de Pascal

Quatrième édition

BLOUD & Cie

S. & R. 360

QUESTIONS DE SOCIOLOGIE

L'ÉCOLE SOCIALE CHRÉTIENNE

VOGELSANG

Extraits de ses Œuvres traduits de l'Allemand

II

POLITIQUE SOCIALE

Préface de G. de Pascal



PARIS
LIBRAIRIE BLOUD ET Cie
4, RUE MADAME, 4
1908

DANS LA MÊME COLLECTION

GARRIGUET (L.). — **Etudes de sociologie.**

— 152-153. *Question sociale et Ecoles sociales,* 4e édit. 2 vol.

— 154-155. *La Propriété privée,* 4e édit. 2 vol.

— 264. *Le Salaire,* 4e édit. 1 vol.

— 292. *Le Contrat de Travail,* 2e édit. 1 vol.

— 293. *L'Association ouvrière,* 2e édit. 1 vol.

— 304. *Capital et Capitalisme,* 2e édit. 1 vol.

— 358. *Production et Profit.* 1 vol.

— 408. *Prêt, Intérêt, Usure.* 1 vol.

M. LAURENT.— 101. *La Liberté de l'Enseignement,* 4e édit. 1 vol.

LEMAIRE (René). — 233. *Questions de droit civil et ecclésiastique : Mariage civil et Divorce. — Deux éléments de ruine sociale,* 4e édit. 1 vol.

G. MONTAGNE. — *Etudes sur l'origine de la Société,* 3 vol. se vendant séparément.

93. I. — *La Théorie du Contrat social,* 4e édit. 1 vol.

94. II. — *La Théorie de l'organisme social, d'après l'école naturaliste,* 4e édit. 1 vol.

95. III. — *La Théorie de l'Être social, d'après saint Thomas d'Aquin,* 4e édit. 1 vol.

NAUDET (Abbé). — 54. *Premiers principes de Sociologie catholique,* 6e édit. 1 vol.

PASCAL (G. de). — *Le Régime corporatif et l'organisation du Travail,* 2 vol. se vendant séparément.

118. I. — *Le Passé,* 3e édit. 1 vol.

119. II. — *L'Avenir,* 3e édit. 1 vol.

— 134. *L'Église et le Droit des Gens,* 2e édit. 1 vol.

RUBAT DU MÉRAC (H.). — 197. *Premiers principes d'Économie politique,* 2e édit. 1 vol.

— 206. *Premiers principes d'Économie sociale,* 2e édit. 1 vol.

TOUSSAINT (A.). — 171. *Collectivisme et Communisme devant la Doctrine catholique,* 4e édit. 1 vol.

VILLERMONT (Marie de). — 124-125. *Le Mouvement féministe. — Ses causes. — Son avenir. — Solution chrétienne,* 3e édit. 2 vol.

AVERTISSEMENT

Le but de cette publication est de faire connaître en France le protagoniste de l'école sociale chrétienne dans les pays de langue allemande, notamment dans ceux de la couronne d'Autriche, qui en ont des premiers appliqué les principes à une législation sociale, la plus avancée pour l'époque.

Contemporain et témoin dans ces pays de l'œuvre puissante du baron de Vogelsang, je crois en être suffisamment pénétré pour pouvoir mettre en relief ici ses lignes maîtresses par la production d'aphorismes, dont le cadre est emprunté à un recueil plus complet inspiré de la même pensée, qui a paru peu de temps après la mort de l'écrivain (1).

Je n'ai eu ainsi d'autre souci que celui de leur transposition dans une langue expressive qui en réflétât exactement la forte pensée, et j'ai trouvé pour cela un auxiliaire dévoué en Mlle Elisabeth Bossan. Puis j'ai recherché le patronage autorisé de M. l'abbé de Pascal pour présenter l'œuvre au lecteur. Ce lecteur suppléera aisément au lien qui s'établit dans la pensée du compilateur entre ces aphorismes, sans qu'il soit besoin de les sertir par des commentaires qui leur ôteraient leur relief et seront mieux à leur place dans un appendice.

On a trouvé matière à deux volumes qui se complètent sans se commander : le premier, sous le titre Morale et Economie sociales ; *le second, sous celui de* Politique sociale. *Distinction un peu arbitraire sans doute, car la compénétration de ces deux objets de la science sociale est précisément la caractéristique de l'école chrétienne, comme leur disjonction est l'erreur contre laquelle s'est dépensé le combat de notre vie.*

La Tour-du-Pin Chambly.

Arrancy, Pâques 1905.

(1) *Die socialen Lehren des Freihern Karl von Vogelsang.* Zusammengestellt von Dr Wiard Klopp.

MÊME COLLECTION

Henri Lorin. — **L'Organisation professionnelle et le Code du travail** (442)........................ 1 vol.

Pierre Méline. — **De la Science à l'Action,** *Etude de Philosophie sociale* (468)........................ 1 vol.

Léon de Seilhac. — **L'Utopie socialiste** (482)... 1 vol.

Gustave Hue. — **Les Œuvres de Protection de la Jeune Fille** (474)............................ 1 vol.

E. Carry. — **Famille et Divorce** (483) .... 1 vol.

Louis Brouard. — **Petit Catéchisme social du Démocrate** (475) .... 1 vol.

PRÉFACE

Entre la doctrine du baron de Vogelsang sur l'économie sociale et sa doctrine politique, il n'y a pas de solution de continuité ; celle-ci est le couronnement de celle-là. L'une comme l'autre est inspirée par une intelligence peu commune de l'organisation corporative. Joseph de Maistre, Bonald, Blanc de Saint-Bonnet, Donoso Cortès, pléiade illustre, dans laquelle Vogelsang prend place de droit, ont des dons de pensée et de style qui les rendent à jamais immortels ; ils ont formulé, en une langue à eux, des axiomes qui éclairent et qui gouvernent toute saine organisation politique ; mais on peut dire, sans leur faire injure, que les deux premiers en particulier n'ont pas eu du moyen âge, époque où florissait « la philosophie chrétienne des Etats », la connaissance approfondie et comme le sens délicat qu'a possédés Vogelsang : inférieur à ces maîtres, à plusieurs égards, il leur est supérieur par ce côté. Maistre et Bonald refont chrétiennement et nationalement *l'ancien régime* en le purifiant de ses taches ; Vogelsang remonte plus haut, et il emprunte au Moyen âge — qu'il n'entend nullement ressusciter dans ses formes contingentes et extérieures — les principes qui ne passent pas, et d'après lesquels doivent se modeler les sociétés qui passent.

Aussi me semble-t-il qu'en un temps où tout est en train de se *défaire* et de se *refaire,* notre auteur a plus de chances d'être écouté et suivi

que les grands hommes dont je rappelais les noms tout à l'heure.

Il y a sur la société deux conceptions absolument différentes : la première que j'appellerai *matérialiste* et mécanique ; la seconde, vivante et organique. Pour les tenants du premier système la société est une cohue d'atomes individuels, plus ou moins ingénieusement agencés par la main de fer de l'Etat, un mécanisme de rouages qui s'engrènent les uns dans les autres et qui obéissent à l'impulsion d'un moteur central. Pour les autres la société est un ensemble de groupes vivants, lumineusement coordonnés en vue de la fin générale, ayant chacun sa fonction propre et son autonomie relative. Regardons, non point au dedans de nous des abstractions vides de réalité, mais, devant nous, les choses elles-mêmes, telles qu'elles se développent au souffle de l'histoire, et nous verrons qu'une société est un immense organisme corporatif, à partir de cette première corporation naturelle et nécessaire qu'est la famille, jusqu'à la grande corporation, l'Etat, en passant par ces corporations intermédiaires, filles de la première, origine de la dernière, les communes, les provinces, sans oublier les associations professionnelles qui groupent les hommes voués aux mêmes occupations, ayant par conséquent les mêmes intérêts. Le régime corporatif, entendu dans son sens large et élevé, est le régime naturel de la société humaine.

C'est ce qu'a merveilleusement compris Vogelsang ; et cette pleine intelligence des conditions essentielles de la vie d'un peuple fait de lui un maître social incomparable. C'est ce qui fait de la politique, telle qu'il la conçoit, une politique vraiment sociale ; sociale dans son but,

qui est la prospérité réelle de la société tout entière ; sociale dans son essence, qui est de placer dans les divers éléments sociaux et suivant une gradation harmonieuse les organes et les fonctions des divers pouvoirs publics.

Dans ce système, les problèmes les plus délicats de l'ordre politique sont résolus, non artificiellement et pour ainsi dire mécaniquement, mais naturellement et organiquement : problème de la limitation — je ne dis pas de la division — du pouvoir central ; problème de la représentation politique, qui n'est plus un chaos, mais une expression régulière et distincte des multiples besoins sociaux ; problème de la décentralisation, qui ne court plus le risque de devenir une anarchie. Qu'on prenne ces questions l'une après l'autre, et on verra que le régime corporatif, tel qu'il est entendu par Vogelsang, leur donne, et leur donne seul, une réponse satisfaisante.

Une phrase magnifique de notre auteur révèle dans tout son éclat la vérité de sa doctrine favorite : « Au temps du vieil ordre chrétien et national, il y avait un roi social, un roi qui se tenait au sommet de la société, dont toutes les parties étaient solidairement liées les unes aux autres. En lui, qui accomplissait le plus haut travail national, le travail était vraiment roi. » Plus on creusera cette idée, plus on s'apercevra de la fécondité de ses applications. De nos jours, dans l'état de notre société inorganique et ploutocratique, le prince — roi, empereur, ou conseil des minisires d'un président de république — n'est pas autre chose que le *capitalisme :* qu'il essaie de regimber contre ce maître, et l'on verra ce qu'il pèsera dans la balance. — Il faudrait cependant en finir avec un état de choses

qui nous mène directement au socialisme révolutionnaire, dominé lui-même par une élite de ploutocrates juifs ; et le remède ne se trouvera pas dans je ne sais quelles panacées libérales et parlementaires. Ce sont là recettes qui ont donné la mesure de leur efficacité, qui n'ont plus cours dans la pharmacopée politique, et auxquelles, si je ne me trompe, ceux-là même qui les emploient n'ajoutent qu'une très mince confiance. Il faut autre chose, et cette autre chose, Vogelsang a passé toute sa vie de travail et de lutte à la montrer et à l'expliquer.

L'idée fait donc son chemin. S'il y a un avenir pour ce pauvre monde actuel où, peut-on dire avec l'Ecriture, *nullus ordo et sempiternus horror inhabitat,* il est là et il n'est que là.

Comme l'écrivait, il y a plus de cinquante ans Blanc de Saint-Bonnet : « Les faits avant peu mettront les vérités à nu... Ce ne sera plus la doctrine méconnue que l'on entendra ; ce ne sera plus la conscience inécoutée qui criera : les faits parleront leur grande voix. La vérité quittera les hauteurs de la parole ; elle entrera dans le pain que nous mangeons, dans le sang dont nous vivons ; la lumière sera du feu ! les hommes se verront entre la vérité et la mort... Auront-ils l'esprit de choisir ? »

G. de Pascal.

VOGELSANG

PROLOGUE

Le vieil ordre social chrétien n'est nullement le produit de théories abstraites ni d'une codification méthodique. Non ! le germe de vie déposé dans les idées chrétiennes agit comme un ferment sur les conditions de la société et en fit naître des institutions, à la création desquelles n'eût pu s'ingénier par avance aucun de ceux qui collaborèrent à cette grande œuvre.

C'est de cette façon aussi que les constitutions politiques des divers Etats se développèrent dans une attache intime à la vie sociale, en des formes précises mais non figées. Ces constitutions n'ont leurs racines ni dans un programme politique ni dans une théorie constitutionnelle ; mais les paroles de vie de la révélation et la loi naturelle ont exercé une action incessante sur les conditions de l'existence journalière et fourni à ses transformations l'esprit et les formes de l'évolution.

Sa poursuite nous est aujourd'hui bien facilitée, alors que tant des siècles passés nous ont légué les trésors de leur sagesse. Si notre esprit, après qu'il s'en est nourri, se porte, libre et hardi, sur les besoins du temps présent, il ne peut manquer de découvrir les formes dans lesquelles la société moderne doit satisfaire à la justice sociale. Point n'est besoin pour cela d'élaborer un corps de doctrines nouveau ni de forger un programme en paragraphes solennels.

Nous nous laisserons conduire par l'idée de chercher l'explication des conditions sociales et économiques auxquelles nous sommes parvenus ; d'en dégager la démonstration du caractère absolument révolutionnaire de la phase actuelle et de tous les pas, pires les un

que les autres, qu'elle ne saurait manquer de nous amener à faire encore dans ce sens, si nous ne savons saisir la dernière heure où il reste possible d'y porter remède. Enfin nous sentirons s'éveiller autour de nous la conviction que cet état de choses et cette marche de l'évolution proviennent de la rupture avec la continuité historique et la loi morale.

TITRE PREMIER

La Société et les Sociétés.

CHAPITRE PREMIER

La Société en général.

Il est une vérité trop universellement méconnue aujourd'hui, et qui cependant ne peut l'être sans entraîner les conséquences les plus graves : c'est que l'homme est un être social, qui ne saurait atteindre le but qui lui est tracé que par une liaison organique avec ses semblables. C'est de ce point de vue qu'il faut considérer les grandes institutions primordiales sur lesquelles repose notre civilisation : le mariage, la famille, la propriété.

Quand on traite de la communauté, ce sont les principes sociaux qui la maintiennent et la fortifient qui doivent prévaloir, et non les principes individualistes qui favorisent la désagrégation de l'organisme social. Mais depuis que le vieil ordre social chrétien est tombé en décrépitude, les institutions fondamentales ont été envahies par les principes libéraux ou plutôt libertaires : Le mariage devient un contrat précaire : l'individualisme prévaut dans la famille ; la propriété dégénère et devient d'ordre purement privé, l'individualisme ayant étouffé et fait disparaître l'idée du caractère de communauté qui s'attache à toute propriété, idée antérieure même au Christianisme.

La plupart des nations modernes, qui, au lieu de perfectionner des organisations transmises par les siècles, ont rompu avec elles, se sont transformées en masses populacières. C'est donc dans l'esprit populacier qu'elles agissent, au mépris de toute autorité divine ou humaine. Car les parties d'un peuple qui souscrivent volontairement à la désorganisation sociale et politique et au renversement de toute autorité ne peuvent répondre qu'au nom de populace.

Le paupérisme étouffe dans les masses toute aspiration élevée. Il les précipite dans la fange, leur fait chercher des satisfactions dans les plus viles jouissances, les abrutit et les bestialise. Il est plus facile de convertir à la civilisation chrétienne une tribu indienne des forêts vierges que de rompre avec les barbares du paupérisme en relevant et moralisant ses victimes.

Les économistes de l'Ecole libérale ont étendu nécessairement au travail, qu'ils considèrent comme une marchandise, leur dogme de la liberté du commerce. Mais comme le travail est inséparable du travailleur, c'est en réalité le travailleur, l'homme, dont ils font un objet de libre trafic.

Il fut un temps où les peuples les plus nombreux, les plus forts, les plus courageux, triomphaient des nations

énervées et plus faibles. Aujourd'hui sous la domination du capitalisme, les nations qui se soumettent avec le moins de résistance à ses lois d'exploitation triomphent de celles qui se refusent à les admettre.

C'est au capitalisme, dans sa forme de plus en plus brutale, que le malthusianisme — cette honte de l'économie sociale anglaise — doit son épanouissement.

Toute une littérature éhontée s'inspire du principe, en développe les applications, jusque sous la forme d'avis insérés dans les annonces de maint journal. Oui, des œuvres soi-disant scientifiques prêchent l'infanticide sous toutes les formes — sans doute pour échapper à un problème de « sur-population » qui ne cadre pas avec l'économie du système régnant, le capitalisme.

En France la proportion des naissances au chiffre de la population est en ce moment — 1888 — moitié moindre qu'en Allemagne. Qui donc est responsable de cette diminution des naissances ?... — La *Revue socialiste* répond par la plume de Rouanet : « Nos conditions sociales et économiques : d'une part l'organisation actuelle de la propriété et la législation de l'héritage, d'autre part la mauvaise répartition des charges sociales, luttent contre la fécondité naturelle de la race et amènent des diminutions constantes. » La *Gazette de France* ajoute avec raison, après avoir montré les causes immédiates du fléau. « Cherchons plus avant : c'est depuis l'abandon des principes de la religion, précisément, comme le montrent les relevés, depuis la Révolution, que la natalité tombe en France. La France chrétienne respectait le précepte divin « croissez et multipliez ! » La France incroyante n'en a cure.

*
* *

Le vagabondage, dans son énorme progression, est une autre conséquence de l'état de dissolution sociale à la faveur duquel s'est développée l'industrie moderne. L'esprit sédentaire n'existe plus. Il cède à l'esprit nomade qui s'étend partout. A qui en revient la faute ? Sinon à ceux qui ont fait la place trop grande au fils

du désert, à l'éternel voyageur — le Juif Errant — personnification de l'instabilité.

C'est ainsi que l'on voit tous les ans — tels des rats fuyant le navire qui sombre — non seulement des familles isolées, des communes entières abandonner la vieille Europe, mais encore des malheureux par centaines de milliers — véritable migration de peuples — fuir le sol natal : il ne leur a rien gardé de ce qui attache le cœur de l'homme.

Bon ou mauvais, l'émigration est aujourd'hui un phénomène social avec lequel il faut compter.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Reconstitution. Principes de politique sociale.

La politique n'est pas quelque chose en soi-même qui se puisse considérer tout objectivement. Son objet n'est, en effet, que partie d'un ensemble de fonctions vitales dont le jeu constitue la Société. La Société civile n'a pas pour aboutissant l'Etat, n'existe pas pour l'Etat, comme veulent nous l'imposer ceux qui disposent de la puissance de cet Etat. Celui-ci n'existe, au contraire que pour la Société, il n'en est qu'une institution. On pourrait dire qu'il en est l'armature destinée à protéger la vie sociale.

Si la politique n'est qu'une des fonctions du corps social, on ne saurait confier cette fonction au jeu d'un organisme qui s'écarte de l'organisation de la société, alors que c'est dans son organisation même que le corps social trouve le ressort de son action politique. Puisqu'il en est ainsi, l'organisme de l'Etat n'est pas autre chose que celui de la Société remplissant sa fonction d'Etat, et l'existence autonome de l'Etat ne fait qu'un avec

celle du corps social. Enfin, si ces deux organismes n'en font qu'un, la place que chacun occupe dans la Société doit déterminer celle qu'il occupe dans l'Etat.

La question du plus ou moins bien fondé de la souveraineté du peuple a été souvent agitée ; elle a même été examinée au point de vue théologique. Le conservatisme a voulu mettre à sa base la négation de la souveraineté du peuple. En réalité, toute souveraineté est celle du peuple. Non point, certes, la souveraineté d'un peuple désorganisé, d'une masse populaire, mais celle d'un peuple ordonné juridiquement et ayant son organisation sociale. Le roi lui-même fait partie du peuple : il n'en est que la tête, dans laquelle se concentrent toutes les fonctions sociales et politiques les plus élevées.

Il y a certainement un danger dans la monarchie absolue. En apparence le monarque absolu semble trop aisément se trouver en opposition avec le peuple qu'il gouverne, et cette contradiction peut facilement se transporter des apparences dans la réalité. C'est une raison de plus pour considérer l'absolutisme comme une des formes de gouvernement les moins tenables et les plus corrosives pour l'état social.

Tel est le cas, toutes les fois que la puissance de l'Etat n'est pas distribuée selon les lois naturelles de la justice entre tous les organes autonomes du corps politique, mais est confisquée par certaines couches de la pyramide sociale. Les trois forces élémentaires qui ont toujours été regardées comme des ressorts normaux de gouvernement — la monarchie, l'aristocratie et la démocratie — sortent de leur rôle normal lorsqu'elles ne combinent pas leur action mais tendent à l'exclusion de l'une d'elles. Leur réunion dans la constitution de l'Etat peut seule le maintenir en santé durable.

Comment a pu naître l'idée d'un antagonisme entre l'Etat et la Société, tel que l'un serait pour la ruine de l'autre ? Elle a sa genèse dans l'évolution historique, au cours de laquelle l'absolutisme, après qu'il eut détruit les autonomies naturelles et historiques, dut céder lui-même, en apparence du moins, le pouvoir au libéra-

lisme, c'est-à-dire en fait à deux facteurs sociaux qui l'exploitent uniquement au point de vue de leur intérêt particulier. Ces deux facteurs sont la bureaucratie et la ploutocratie, toutes deux filles des idées de 1789.

Ce sont ces deux facteurs qui représentent aujourd'hui l'Etat, qu'ils gouvernent au seul point de vue de leurs intérêts de classe. C'est en cela que consiste le mal du régime, et non pas dans le fait de l'Etat, qui n'est que le représentant de la communauté, mais dans l'abus du pouvoir de l'Etat au profit d'intérêts particuliers par des puissances sociales particulières.

Le système, qui a engendré la ploutocratie et qui en impose aux nations le joug de plus en plus pesant, le capitalisme en un mot, se pousse lui-même à l'absurde et à la ruine, alors qu'il consiste à donner pour unique but à l'activité sociale la création du profit et l'emploi de ce profit à son accroissement. Il viendra un moment où tous les moyens de l'Etat mis par la bureaucratie au service de la ploutocratie ne parviendront plus à faire suer au peuple un intérêt suffisant de l'argent. Sans doute en recourra alors à *l'ultima ratio,* à la dernière ressource, non plus des rois mais des riches — au militarisme. Mais lui aussi a été poussé à l'extrême : alors que c'est de ce même peuple pressuré à outrance que l'on attend le dévouement à l'instrument de son oppression. C'est vraiment ne pas compter assez avec la nature humaine et courir au-devant du jour où une issue fatale attend le système qui a mis l'Etat au service d'intérêts égoïstes.

Ou bien l'intérêt général de la Société apparaîtra et prévaudra de nouveau dans l'Etat, ce qui ne peut se faire que par une organisation corporative avec ses garanties et ses autonomies constitutives refrénant la bureaucratie ; — ou bien on retournera bien des siècles en arrière à l'antique économie de l'esclavage. Ou, ce qui revient au même, que l'on proclame et reconnaisse nettement alors l'empire absolu de cette ploutocratie juive, qui a déjà absorbé tant du patrimoine intellectuel et matériel des peuples ! On ne fera ainsi que reconnaître et consacrer un état de choses.

CHAPITRE TROISIÈME

La vie du corps social.

Aucun organisme ne saurait subsister sans un renouvellement constant et actif des tissus. Les plantes comme les êtres vivants parent sans cesse à l'élimination des matières usées par l'assimilation de substances appropriées, pour maintenir le tempérament en équilibre et continuer le développement de l'individu. L'organisme est sain quand cet échange de substances s'accomplit normalement. Il dépérit s'il est trop lent ou trop rapide. Comme la fièvre et le surmenage sous toutes ses formes consument l'organisme, l'absorption de substances malsaines empoisonne le corps social.

De même les Etats formés de sociétés humaines ont tous été à leur naissance, et devraient être encore des organismes. Eux aussi sont soumis aux lois du renouvellement des tissus. Une activité trop grande dans les échanges sociaux amène une fièvre brûlante, la décomposition même ; ils tombent dans le marasme et se dessèchent quand, au contraire, cette activité est iusuffisante.

C'est peut-être le devoir le plus important d'un gouvernement bien équilibré de surveiller et de régler, d'aviver et de modérer tour à tour l'échange social. Cette tâche n'est que rarement accomplie en pleine connaissance de cause. En général les gouvernants considèrent comme étant l'état normal et seul légitime celui auquel ils sont habitués, et ils cherchent à le conserver à tout prix.

La transformation partielle, le renouvellement constant des éléments de la société, sont les conditions de santé de toute société civilisée. La vie des villes use de plus en plus vite, à mesure que s'accroissent nos grandes cités, le fond de leur population. — La famille viennoise vit en moyenne trois générations. — La campagne doit pourvoir non seulement aux besoins matériels des villes, mais encore à leur repopulation. Elle

doit subvenir par des éléments sains et neufs, physiquement et moralement, au déficit humain. Il est donc nécessaire que la campagne absorbe peu d'hommes et en produise beaucoup. Elle est la racine de laquelle la nation sort et tire sa croissance. C'est dans ce but que la société chrétienne du passé avait lié fortement le paysan à son bien, et lui avait assigné un travail qui lui permettait d'élever une forte génération, sans se demander avec anxiété si elle deviendrait un jour trop nombreuse.

La culture du domaine constant, qui doit parer d'abord aux besoins de la maison et seulement ensuite à ceux de la ville, produit une population saine de corps et de sens moral. Au contraire, l'exploitation d'une propriété qui peut être vendue ou hypothéquée entraîne l'abaissement, la dégénérescence physique et morale de la population, et la rend incapable de devenir un élément sain de reconstitution sociale.

La Société est déracinée : Ce n'est pas à l'état nomade qu'elle est retournée : le nomade change de lieu, mais il emporte tout ce qui fait de lui un être social : sa famille, ses autels, ses troupeaux, ses tentes, ses traditions surtout. Nos peuples, au contraire, courent à un état inouï d'indignité.

Nous sommes en présence d'un dilemme : faut-il, par un insouciant laisser-aller, livrer nos populations à une décomposition totale ? ou devons-nous verser dans la mer démontée, comme une huile calmante, des idées de reconstitution, de morale, d'organisation ? Ces idées qu'il importe d'opposer aux principes qui désagrègent toute organisation, qui détachent le peuple du sol natal et de la famille.

On pourra, sans inquiétude pour l'avenir, laisser se développer les conséquences de la machine à vapeur et du chemin de fer, le jour où les gouvernements auront réappris à se conduire comme des entités économiques et sociales, dont le premier devoir se trouve à l'intérieur des frontières, et non pas dans cette lutte effrénée sur le

marché mondial qui amène fatalement la perte morale, physique et économique des nationaux. Alors seulement un sain échange se rétablira entre les éléments sociaux, et nous verrons le vrai printemps pénétrer nos peuples et nos royaumes.

CHAPITRE QUATRIÈME

La famille entité et base sociale : le mariage, l'éducation, le foyer domestique.

La conception du droit chez nos pères avait plus ou moins rendu intangible à l'individu le bien patrimonial. Aucun accord entre vifs, aucun testament ne pouvaient diviser ce bien et amener ainsi la dissolution de la famille elle-même. Mais la libre disposition des biens acquis par chacun permettait de subvenir aux premiers frais d'établissement du couvain issu de la ruche familiale. Ainsi la fortune due à l'activité et à la prévoyance des pères — terre, commerce ou métier — attachait à sa possession des devoirs. Le père de famille en considérait la jouissance temporaire comme un usufruit dont il devait transmission à sa postérité. Les membres vivants de la famille étaient représentés par son chef. En lui aussi vivaient à la fois la volonté des ancêtres et la pensée des descendants. Lorsqu'une famille s'était éteinte — mais alors seulement — et qu'ainsi sa fortune patrimoniale avait perdu son attribution légale, elle pouvait revenir aux collatéraux qui avaient fondé d'autres foyers.

De nouveau, comme aux premiers temps du christianisme, l'Eglise commence par poser les assises de l'ordre social. La première de ces assises est la famille, une famille issue du mariage sacré et indissoluble ; une famille dans laquelle l'autorité paternelle, l'amour maternel et l'obéissance filiale constituent la racine et le type de tout l'ordre social. C'est pourquoi la famille chrétienne ne saurait accepter ni l'immoralité du

divorce, ni la profanation du soi-disant mariage civil ; c'est pourquoi elle ne supporte ni l'ingérence arbitraire d'une puissance dans le domaine de l'autorité paternelle, ni l'ébranlement de la famille par l'abus du travail de la femme et de l'enfant à l'atelier.

Le mariage est pour l'Eglise catholique une union, dans laquelle les époux doivent se reconnaître unis pour la vie par un don d'eux-mêmes sans réserves ; une union dans laquelle les époux ont trouvé l'unité spirituelle et corporelle, qui, élevée au-dessus de tout changement dans les inclinations et les passions, par-delà même les torts réciproques, est désormais indissoluble. Cette indissolubilité du mariage chrétien a été proclamée par le symbole même qu'elle rencontra dans l'union du Christ avec son Eglise.

Dans des circonstances normales, aucun homme ne songera au mariage avant de s'être assuré une position stable, et la perspective d'un avenir dans sa profession.

L'homme élevé dans la connaissance approfondie de sa profession, sait qu'il porte en lui un avenir assuré, et il écarte de lui ce qui pourrait compromettre cet avenir.

Mais le libéralisme a transformé la société humaine en un conglomérat sans consistance. On ne saurait construire sur le limon et sur le marécage.

Qu'on crée un terrain ferme sur lequel puissent se fonder des foyers, d'abord sur une base économique et sociale puis sur une base religieuse, et l'Etat n'aura plus lieu d'intervenir par une autorisation dans la question du mariage.

Dans l'ordre naturel des choses, l'éducation est l'affaire de la famille, dont l'école n'est qu'un auxiliaire.

Dans l'ordre chrétien, en vertu du droit divin, l'école est aussi une institution qui relève de l'Eglise.

Il est inutile d'indiquer ici que les parents ont un

droit naturel et imprescriptible sur leurs enfants : le droit d'éducation. L'école n'est autre chose qu'une institution complémentaire qui les seconde en cela. La commune est l'union corporative des familles qui la composent, représentées en droit par les pères de famille. Le droit de la commune sur l'école ne repose donc que sur celui de la famille.

Le droit de l'Eglise sur l'école ressort de la mission que le Christ lui a donnée d'enseigner aux hommes la vérité révélée, et de les amener par ses moyens de salut à leur destination éternelle, — en un mot de les élever. — La tâche essentielle de l'Eglise est donc l'instruction et l'éducation du genre humain. Mais il faut, pour répondre aux besoins de l'âme humaine, que cette éducation soit tout entière pénétrée d'un même esprit. Il est impossible que les connaissances nécessaires au salut éternel soient enseignées dans un esprit chrétien, tandis que celles qui doivent préparer à la vocation temporelle le seraient dans un esprit de nihilisme. L'absurdité de cette opposition est évidente, car aucune science n'est indifférente. Si donc l'Eglise a la mission d'élever les hommes pour les destinées éternelles, elle a forcément le droit de les instruire et de les élever aussi pour leur mission temporelle.

L'histoire est là pour appuyer ces principes de saine raison.

Que l'Etat, en matière d'enseignement, ne prétende donc pas au monopole. Qu'il ne favorise pas l'irréligion par la fondation d'écoles sans Dieu. Qu'il respecte le caractère confessionnel des fondations et des établissements catholiques. Qu'il ne combatte pas l'Eglise dans sa mission d'enseigner et d'élever les générations et ne l'entrave pas par ses prétendues prérogatives. L'intervention de l'Etat dans le domaine de l'enseignement ne convient que pour la préparation et la justification de la capacité à entrer à son service pour des objets déterminés.

Ce n'est pas seulement la vie sociale — celle des villes

surtout — qu'a corrompue le déclin de la crainte de Dieu, mais aussi les doctrines sociales qui forment l'esprit public.

C'est ainsi que la notion de la propriété, devenue celle d'un droit absolu, a fait disparaître et rendu presque inintelligible celle plus noble et plus sociale qui se maintenait chez nos pères, alors qu'ils regardaient l'ouvrier, le serviteur comme associé en quelque manière à la possession du bien qui recevait ses soins.

Quand aujourd'hui les rapports se tendent avec ceux qui nous servent, quand ils nous gâtent la vie au foyer même, c'est dans un règlement de police domestique que nous chercherions le recours !

TITRE DEUXIÈME

L'Etat.

CHAPITRE PREMIER

La nature et la constitution de l'Etat.

L'Etat, chacun en veut, chacun en comprend la nécessité ; le fait humain ne saurait se concevoir en dehors de lui. Il en est le produit en même temps qu'il le conditionne. Mais chacun veut trouver en lui un soutien légal de son idéal social, qui, généralement, se confond avec ses intérêts économiques. Ne pas vouloir de l'Etat, le repousser, le faire passer — comme opposé à la conservation sociale — pour une institution révolutionnaire et antichrétienne, même dans ses fonctions normales, est une conception erronée, qui peut avoir des suites à longue portée et dangereuses dans leurs applications.

L'Etat est devenu insupportable lorsqu'il s'est fait l'instrument antichrétien, antisocial, accaparant et

omnipotent, de la domination de la bourgeoisie, d'une bourgeoisie qui cherche à anéantir tous les autres éléments sociaux, notamment l'Eglise, et déclare ne pas pouvoir tolérer, comme constituant un Etat dans l'Etat, toute société consacrée à un but spécial. On se détourne alors de l'Etat au lieu d'entreprendre de le conquérir, de le christianiser ; ou bien l'on décrète que le seul office qui lui convienne est celui de gardien de l'ordre public.

A l'antipode du libéralisme et du régime économique cher à la bourgeoisie et au catholicisme libéral, nous n'apercevons logiquement que l'Etat chrétien et social, en d'autres termes, la Royauté sociale. Mais tout pouvoir, si entachée que soit son origine, si incorrect soit-il dans son développement, devient légitime par la continuité de l'exercice des droits souverains, par le souci constant de la justice sociale et du bien-être du peuple, enfin par la pratique d'un christianisme appliqué à l'Etat et à la société. Et c'est ainsi que, dans des circonstances favorables, un Etat peut accomplir la tâche sociale que Dieu lui a prescrite avec le concours résolu des éléments chrétiens de conservation, dans les pays mêmes qui ont été dépouillés de leur autorité légitime.

L'Eglise peut s'accorder avec toute constitution reposant sur la loi naturelle et le développement historique. Mais il en est une avec laquelle elle ne saurait jamais tomber d'accord : c'est une constitution idéocratique, telle forme qu'elle revête — démocratique, aristocratique ou monarchique. L'idéocratie dont nous parlons est la domination d'un point de vue abstrait et unique auquel — par opposition avec l'état de choses naturel et historique — un parti arrivé au pouvoir veut se placer en tout. L'idéocratie, telle que l'a représentée jadis le club des Jacobins, telle que la personnifie dans tout Etat la domination du parti libéral, est inconciliable avec l'Eglise.

Il en est de la constitution d'un pays comme du tempérament moral ou physique d'un homme : il y en

a pour la vie chez les peuples chrétiens. Il leur est impossible de bouleverser leur constitution sans bouleverser en même leur vie et perdre leur droit à l'existence — ce qui ne peut se concevoir au sein des peuples chrétiens.

Les constitutions modernes sont communément la charte d'un droit fabriqué, plutôt que le produit d'une recherche naïve ou réfléchie de ce qui existe par la force des choses. Non, elles veulent établir ce qui doit être ; elles ne sont pas la reconnaissance du droit, mais prétendent le créer.

Le parlementarisme est une de ces constitutions, maladives et débiles, qu'enfante le libéralisme dont elles sont la forme politique.

Curieux spectacle que celui d'une société qui menace ruine à mesure qu'elle fait plus de place à sa prétendue représentation ! — Le mal vient de ce qu'il n'y a pas de lien réel entre le représentant et ses commettants ; pas d'autre rapport que celui qui sort un jour, et pour un jour seulement, de l'urne électorale, et ne présente aucune solidité, aucune garantie. Il faut au contraire que le mandataire soit en contact actif et constant avec ses mandants ; qu'il soit en condition d'être constamment au courant de leurs besoins, de leurs vœux et de leur pensée. C'est seulement en vertu de cette communauté d'inspiration, résultat d'une condition organique, qu'il peut être leur représentant.

Même au titre politique, la représentation ne saurait être fournie que par l'organisme social. On n'est représentant, on n'a qualité pour l'être qu'en vertu de la fonction que l'on remplit dans cet organisme. Toute autre représentation politique est en contradiction avec les exigences de la société et dissolvante pour celle-ci.

Autonomie ! C'est depuis un demi-siècle le cri du continent européen — et jamais ce qui est l'opposé de l'autonomie, la centralisation bureaucratique et sa paperasserie n'ont autant progressé que dans cette période. Chaque essai d'organisation autonome fait

surgir de nouveaux employés et une recrudescence du flot incommensurable des écritures.

Il ne faut prétendre, en fait d'autonomie, qu'à ce que le pays et les gens en peuvent porter. Il faut qu'elle trouve ses agents dans une condition sociale suffisante sans les en faire sortir : car c'est de la condition sociale que doit naître la condition politique, personne ne devant par contre se dérober à un mandat électif qui y corresponde. L'insanité du système électoral actuel doit disparaître devant la rareté du recours à l'élection, et devant la limitation du mandat à la compétence naturelle de la classe qui le confère.

CHAPITRE DEUXIÈME

La mission de l'Etat.

L'Etat, selon la conception libérale, n'a d'autre mission que de forger des lois à coups de majorité parlementaire, de trancher juridiquement les différends d'après ces lois, et d'obtenir par contrainte l'application de ses sentences. Pour se protéger contre les assauts du dehors, le bâtiment de l'Etat a besoin d'une force militaire, mais il l'a réduit au moindre rôle possible. Pour le reste, le mot d'ordre est : « laisser faire, laisser passer » — laisser couler l'eau. Tout, pour l'Etat, en dehors du cercle restreint de ses devoirs, est chose privée dans laquelle il n'a point à intervenir.

Il y a un contraste frappant entre cette théorie de l'Etat et la façon d'agir du libéralisme dans les questions qui touchent à l'Eglise et à l'école : alors tout se transforme en affaire d'Etat, et l'intervention la plus brutale devient un devoir de l'Etat qu'il accomplit en faveur d'une idéocratie. Le système a d'ailleurs ses exceptions, notamment en ce qui est de la conservation de l'Etat, qui ne saurait s'accorder avec l'existence d'éléments autonomes dans la vie publique, tels que l'Eglise, la famille, les corpora-

tions. En dehors de ces exceptions, l'Etat se confond exactement avec ce que Lassalle a nommé l'Etat veilleur de nuit, c'est-à-dire l'Etat dont l'unique objet est la garde du coffre-fort des riches.

Pour nous, au contraire, il est dans la mission de l'Etat, c'est-à-dire de l'autorité, d'intervenir dans les relations sociales et économiques de ses sujets, particulièrement pour y sauvegarder le règne de la justice sociale et son application dans la juste fixation des prix.

Mais il n'est pas moins certain que l'Etat deviendrait un bagne sous le régime d'un socialisme qui accaparerait les plus hautes fonctions de la Société et de l'individu, et ferait disparaître ainsi toutes les garanties de liberté et d'autonomie acquises aux nations occidentales par le développement historique de leur civilisation. Toutefois il est certaines attributions économiques qui ne peuvent sortir des mains de l'Etat sans péril pour le règne de la justice ni pour celui de la prospérité sociale. Quelles sont ces attributions, c'est ce que l'on ne saurait établir *à priori,* parce que cela dépend du degré de développement atteint par un dit Etat, et des conditions qui s'y rencontrent.

L'Etat est de nos jours très discrédité chez les esprits chrétiens, et cela ne se comprend que trop ; mais lorsqu'il s'agit d'établir les principes de la science sociale, les ressentiments les plus justes ne sauraient le disputer à la logique d'un jugement chrétien.

L'État est toujours le produit de la Société, mais il n'est pas exact de n'entendre par « Etat » que ce pouvoir central qui n'est, au fond, que la plus haute expression d'une unité politique.....

La plus heureuse forme de l'Etat est celle qui recourt à la plus grande diversité d'organes autonomes pour atteindre le but qu'il se propose, et qui sait entretenir dans ces organes un esprit vivant de solidarité et d'entente. L'Etat le plus malheureux est celui qui a perdu cet esprit de vie et de solidarité, et dans lequel par suite les divers organes ont dépéri ou fonctionnent égoïstement sans souci du but général. En un mot c'est l'E-

tat dans lequel domine l'esprit individualiste de la possession sans devoirs et de la poursuite du gain ; l'Etat réduit alors à son organe central ne peut plus agir qu'en faveur de la protection des individus et de leur argent.

La liberté de l'ouvrier, celle du patron — ces grandes conquêtes de notre époque — doivent-elles être limitées ? Certainement, car la justice est une des conditions de vie de la vraie liberté, et celle-ci ne saurait être, si l'autorité ne revient pas à son devoir de veiller au juste prix, — sans quoi elle ne saurait mériter le nom d'autorité.

Oui, nous considérons que là est le devoir de l'autorité ou — comme on se plaît à l'appeler aujourd'hui, — de l'Etat, c'est-à-dire de la société organisée. Cette conviction ne saurait être ébranlée par le Catholicisme libéral qui, comme le Manchestérianisme, conteste à cette autorité sa tâche morale et sociale.

CHAPITRE TROISIÈME

Le gouvernement de l'Etat.

La politique est l'art de gouverner un Etat donné d'après les lois propres de sa nature et de son histoire, en telle manière que le droit et la liberté de chacun y profitent au bien public : tout d'abord l'art de reconnaître les lois qui procurent le bien public.

On peut encore la définir — la science de la vie des Etats guidés par la loi morale — si peu qu'il y paraisse de nos jours. Les lois de la morale sont immuables, éternelles comme Dieu qui en est l'auteur. La science sociale qui les prend pour guides n'agit véritablement dans leur esprit que lorsqu'elle tient compte, sagement et en conscience, des variations de condition qui se produisent au cours du développement historique, car on doit y reconnaître aussi le plan divin. Une politique, dont les idées dirigeantes se seraient figées en doctrines

immuables, ne serait pas moins déplacée que celle qui ne connaît pas de devoirs moraux : le règne suprême de la « vertu » décrété par Robespierre ne vaut pas mieux que celui de la souveraineté du but préconisé par Machiavel ; telle pratique qui était bonne hier peut ne plus convenir aujourd'hui.

Ce que nous voulons, ce que nous entendons en politique n'est autre chose que le sens des réalités du moment, et la recherche de leurs racines dans le passé pour en reconnaître la nature et les traiter selon cette nature. Tout phénomène d'actualité qui sollicite l'attention et l'intervention de l'homme politique a son explication dans ce qui l'a précédé. Aucune question ne peut être comprise sans qu'on se soit reporté à ses origines, et jamais le moment ne doit dicter une décision sans que les siècles n'aient été consultés. Qui ne s'inspire que du présent nuit à l'avenir autant qu'il a négligé le passé.

Il y eut des temps où la jeune flamme du christianisme vint en contact avec la nature inflammable de peuples non moins jeunes. De cet embrasement jaillit la civilisation chrétienne de l'Occident, où l'ordre social fut le produit de la justice et de la liberté chrétiennes. — L'on sait comment il périt. — Il ne s'agit pas aujourd'hui de galvaniser ni de copier ces institutions du Moyen âge, mais de reconnaître dans les idées qu'elles traduisirent un caractère génial, celui de la nature sociale de l'homme. Ces idées sont éternelles ; elles peuvent, aussi longtemps que le Christianisme échauffera et purifiera les esprits, réapparaître dans les organes de solidarité responsables et autonomes : d'une part la famille, la corporation, le métier ; d'autre part la commune, la province.

*
* *

En dehors de ceux qui exercent les charges de l'Etat comme un savetier fait son ouvrage pour y gagner sa vie, on peut distinguer dans ses serviteurs trois sortes

d'hommes, qui se compénètrent d'ailleurs plus ou moins.

La première est celle des doctrinaires, qui a sévi sur les peuples depuis un demi-siècle : munis d'un certain plan, ils taillent et rognent dans l'arbre historique qui a ses racines dans le passé et a poussé ses rameaux grâce à leur sève, comme on le fait pour construire une charpente d'après une épure.

Il y a en second lieu une école historique, aussi bien en politique qu'en droit, qui sans méconnaître le droit naturel, regarde comme du plus haut intérêt la recherche des origines historiques du droit national et s'attache avant tout à suivre ses développements et à en assurer la continuité. On y est persuadé que les peuples ne sont pas faits pour être livrés à des expériences, et que la mission des gouvernements consiste tout au contraire à protéger le développement de la Société et de l'Etat ; développement dont les racines religieuses, sociales et nationales plongent dans les profondeurs de l'histoire. C'est faire droit ainsi au passé, au présent et à l'avenir; cela nous apparaît en politique comme l'art suprême, le seul digne de nos respects.

Enfin on ne saurait manquer de signaler une troisième catégorie d'hommes d'Etat, pour qui il n'existe que des incidents, dont la pratique suffit à nous tirer en éloignant autant que possible les périls, les dommages immédiats, et n'ayant d'autre ambition que celle, modeste, de pouvoir passer les affaires à un successeur, en meilleur état ou du moins pas en pire qu'on ne les a reçues.

Ce n'est pas dans un esprit d'imitation servile qu'il faut contempler les grands exemples que nous fournit l'Histoire : le trésor d'idées qu'elle nous a amassé, nous devons l'apercevoir, nous en nourrir et en faire une application géniale, c'est-à-dire vivante. Oh ! que n'avons-nous, alors que nous étions à la recherche de notre terre de Chanaan, étudié Moïse, au lieu d'imiter sans idées des exemples où il n'y en avait guère !

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Eglise et l'Etat.

Il se produit depuis quelque temps dans la sociologie catholique un courant qui s'oppose à l'action de l'Etat sur le développement social. Dans le besoin criant qu'ont les peuples d'une réforme sociale et économique, c'est à l'Eglise qu'on les invite à recourir.

Sans doute une telle réforme, basée sur la justice envers tous, et surtout envers les faibles, ne peut être opérée sur d'autres fondements que sur celui des lois de la morale chrétienne, de la puissance d'enseignement, d'éducation et de sanctification de l'Eglise.

Mais l'Eglise ne saurait remplir cette tâche que dans des conditions de liberté, de dignité et d'autonomie. Et ce serait se jouer du cri de détresse de l'humanité, embourbée dans le capitalisme, que de repousser toute main secourable, pour soulever la question de compétence en engageant les malheureux à ne chercher leur salut que dans les moyens spirituels de l'Eglise. Il est très difficile de se défendre de soupçonner ces efforts dilatoires de complaisance consciente ou non vis-à-vis du capitalisme, surtout lorsqu'ils s'affublent d'une vague phraséologie de liberté chrétienne, qui n'a aucun sens précis.

On a disputé et l'on disputera encore sans fin sur les limites des deux pouvoirs établis par Dieu — l'Eglise et l'Etat. Il ne saurait en être autrement, puisque ces deux grandes institutions agissent d'une manière continue dans les phases du développement de la vie des peuples, et rendent ainsi nécessaire un compromis continuel dans les frottements toujours nouveaux qui résultent de cette dualité.

L'Eglise a pour but le bien spirituel et surnaturel, la sanctification et la félicité éternelle. L'Etat poursuit le bien naturel et temporel des hommes. L'Eglise et l'Etat se partagent l'exécution d'une réforme sociale chré-

tienne : l'Eglise, par ses moyens surnaturels de salut, dispose le cœur de l'homme à la justice et à l'amour. L'Etat, dans la poursuite de sa tâche, crée des lois et des institutions qui servent à l'application de la réforme, c'est-à-dire à la conservation et au développement des capacités physiques, intellectuelles et morales de ses membres.

Quand l'Etat impose en loi absolue, à l'encontre de la loi divine, sa propre volonté, plaçant ainsi son pouvoir au-dessus du pouvoir de l'Eglise, il s'arroge les droits de celle-ci pour les incorporer dans sa propre sphère d'action.

Il est certain que si l'on concédait à l'Etat le droit de décider à sa guise des constitutions de l'Eglise, c'est lui et non pas l'autorité spirituelle instituée par Dieu qui gouvernerait l'Eglise. La distinction, voulue de Dieu, entre le spirituel et le temporel, et si essentielle pour notre vie spirituelle, serait supprimée.

La civilisation moderne se fait une haute idée de l'Etat — « ce terrestre divin » — « auquel tous doivent obéissance absolue même quand il ordonne les choses les plus déraisonnables » ; « cet Etat dont le droit ne connaît pas de limites ». C'est avec dépit que l'on rencontre alors dans le peuple les notions de Dieu, de conscience, de droit et de liberté, dont on redoute les pires difficultés. Pourtant l'esprit du catholicisme ne saurait jamais porter en lui-même un danger pour les prétentions légitimes de l'Etat.

L'obéissance que l'Eglise nous impose envers l'Etat n'a rien de servile ni d'incompatible avec l'amour de la justice et de la liberté : nous ne nous inclinons pas devant la majesté de la loi, qui est une injure à la seule majesté vraie, celle de Dieu.

Nous rejetons au point de vue de notre dignité humaine la théorie de l'Etat omnipotent, parce que, créés à l'image de Dieu, destinés à une fin élevée bien au-

dessus du but de l'Etat terrestre, la pensée de voir accaparer et former nous et nos enfants pour le service exclusif de cet Etat nous fait horreur. Enfin, au point de vue de notre liberté nous détestons l'Etat moderne qui foule aux pieds ce bien imprescriptible. Il nous ravale corps et âme, dans nos familles, notre honneur, notre fortune, au niveau d'esclaves de son omnipotence.

Il faut distinguer deux catégories dans la grande masse de ceux qui demandent la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le parti le plus nombreux est composé de ceux à qui semblent trop lourdes les exigences morales que l'Eglise impose aussi bien aux Sociétés qu'à l'individu. Ils vivent dans la conviction que la loi morale chrétienne, si justifiée soit-elle à exiger de l'individu obéissance absolue, ne l'est pas à englober l'Etat dans la sphère de son autorité. D'après eux, l'Etat ne doit obéir qu'aux prescriptions qui naissent de la nature de ses devoirs pour le développement et la prospérité de la nation.

A l'opposé de cette opinion, qui est responsable des maux présents et des périls à venir, un groupe d'esprits, beaucoup moins nombreux mais plus élevés, se montre partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour préserver celle-là des atteintes de la corruption de celui-ci.

C'est aussi un tort : il n'est pas permis de vouloir cette séparation entre l'Eglise et l'Etat ; il faut que chacune de ces institutions, saine elle-même, se retrouve avec l'autre en un rapport convenable. L'appel à la séparation, qui s'est produit dans tous les domaines de la vie sociale et en a ruiné les plus beaux monuments depuis l'avènement du libéralisme, est partout et toujours condamnable. Sans doute les rapports de l'Eglise et de l'Etat ont fourni à des abus éclatants et sans nombre : maintes fois l'Etat a mis des organes de l'Eglise au service des exigences de son absolutisme ou de sa fiscalité ; l'amour, la confiance du peuple en son Eglise en ont été ébranlés ; maintes fois des organes de l'Eglise, tombés en sommeil sous la protection de l'Etat, ont négligé leur mission en laissant à celui-ci le soin d'effectuer,

par les moyens de la puissance temporelle, ce qu'il leur appartenait d'obtenir par la persuasion, par la charité et par l'exemple. Mais ces abus, mais ces négligences ne sont nullement inséparables du régime de l'accord entre les deux puissances tel que l'a conditionné l'histoire, et n'obligent nullement, ici comme ailleurs, à séparer ce que Dieu a uni. Chacune des deux puissances doit, en conscience de sa mission propre, ne songer qu'à la remplir sans empiéter sur le domaine de l'autre, mais se prêter réciproquement l'aide qui est voulue par la nature même de leur rapport. Ainsi disparaîtront les abus dont chacune a souffert.

Sans doute l'Eglise ne serait, du fait de la séparation, ni détournée ni empêchée de poursuivre sa mission ; mais bien l'Etat, alors que dépouillé de la consécration religieuse, il tomberait au-dessous des pouvoirs payens de l'antiquité, qui tous sans exception avaient l'appui d'une religion, si erronée fût-elle. Un tel abaissement de l'Etat ne saurait trouver indifférente une Eglise qui ne peut l'être à aucune chute de l'humanité, à rien de ce qui éloigne de Dieu. C'est pour cela qu'elle est conduite et obligée d'opposer à toute tentative de séparation un refus, auquel il ne saurait être passé outre par l'autre contractant de l'accord primitif sans violation du droit.

Au surplus, nous accordons volontiers que la séparation reste bien préférable à la réduction en esclavage, à la corruption préméditées de l'Eglise par l'Etat ; et nous reconnaissons que sous de tels auspices la douleur et le souci du présent peuvent jeter un voile sur les enseignements du passé et étouffer l'espoir en l'avenir. Nous pouvons comprendre qu'un Arnold de Brescia et qu'un Lamennais aient désespéré, mais nous ne devons pas les imiter.

TITRE TROISIÈME

Les éléments primaires du Corps social.

CHAPITRE PREMIER. — *Les Corps d'état.*

CHAPITRE DEUXIÈME. — *La Royauté sociale.*

CHAPITRE TROISIÈME. — *La classe des laboureurs: Nature ; histoire ; état actuel ; réforme nécessaire.*

CHAPITRE QUATRIÈME. — *La classe des artisans. — Histoire ; vitalité ; réforme. — Les industries domestiques.*

CHAPITRE PREMIER

Les Corps d'état.

Les représentations d'intérêts, telles qu'elles nous avaient été léguées par le moyen âge, étaient devenues d'une insuffisance notoire, dans leur ancienne forme, en présence des transformations modernes. La dissolution des corps représentatifs surannés, concordant avec l'introduction dans les lois du principe de l'égalité universelle, ne pouvait manquer d'amener la suprématie sociale et politique du capital mobile, et par conséquent celle de ses possesseurs et de leurs organes appropriés.

Le Parlementarisme, basé sur le suffrage universel ou censitaire, est la représentation politique des intérêts du capitalisme sous une forme concrète. Les entités territoriales, historiques et politiques, ont été détruites

ainsi par un morcellement arbitraire en départements ou collèges n'ayant entre eux d'autre lien qu'une apparence d'unité géographique.

Les peuples commencent à reconnaître la partialité inouïe, la dureté et la nocivité d'une telle représentation, sa faillite vis-à-vis des besoins réels. Dans la mesure même de leur énergie et de leur sagesse, ils sont conduits à lutter pour la création d'une représentation plus conforme au droit et à la réalité.

Dans les pays où se retrouvent encore à l'état latent les plus fortes traditions chrétiennes, sociales et politiques, les métiers ont su se faire reconnaître par l'Etat. Comme des îlots de bon augure, surgissant du marécage de l'égalité universelle, on voit se reformer des corporations auxquelles est obligatoirement lié dans la nation le Droit du travail.

Considérées en elles-mêmes et isolément, ces corporations peuvent avoir d'autant moins de consistance, qu'elles n'ont dans les corps parlementaires aucune représentation de leurs intérêts. Elles ne sauraient ainsi, sous une ploutocratie puissante dans un Etat épuisé par la peste capitaliste et libérale, parvenir par un développement continu à une vie assurée. Le métier réclame donc le droit de représentation de ses intérêts dans la forme de vie corporative nouvellement acquise. Il l'exige pour lui, et sachant que l'union fait la force, pour toutes les autres classes vouées à la production.

Il ne s'agit pour le moment que d'une entente entre les représentations des classes vouées à la production, au sens le plus strict, c'est-à-dire à l'agriculture, à l'industrie, aux métiers. Il est urgent que la représentation de ces intérêts devienne une réalité puissante, afin de faire au capitalisme l'opposition la plus propre à démasquer l'égoïsme crasse qu'il cache sous son masque d'idéologie. Le système capitaliste a été particulièrement pernicieux, mortel même à ces professions ; il est donc juste et raisonnable que dans le réveil de la conscience des intérêts professionnels chez les ouvriers et les paysans, et dans la représentation de ces intérêts, on trouve

le véritable remède à la domination exclusive du capital mobile.

Ce n'est pas qu'il en soit autrement pour le grand domaine et la grande industrie : leurs intérêts sont gravement menacés par cette domination exclusive. Mais le triomphe de la ploutocratie a exercé sur ces deux classes une séduction à laquelle elles n'ont généralement pas échappé. — La tentation de participer à ce triomphe, en abandonnant leur propre intérêt de classe pour ceux du Capitalisme, met en péril extrême non seulement l'existence de ces classes, mais encore le peuple, l'Etat, la Société, comme il se voit au trouble de la paix sociale en Angleterre, en France, en Belgique, aux Etats-Unis ; peut-être bientôt ailleurs encore. Dès que ces éléments, oubliant leur propre mission et leurs devoirs d'état, font cause commune avec le spéculateur, pour former une classe nouvelle, celle des propriétaires, ce n'est plus la réforme sociale, mais la révolution sociale qui se lève.

Aussi faut-il opposer à la ploutocratie des riches la démocratie des paysans et des ouvriers. Non pas une démocratie au sens vulgaire du mot, comme l'a créée la République française, ploutocratique et idéocratique jusqu'aux moëlles, mais une démocratie vraiment historique, c'est-à-dire pénétrée d'une conscience aristocratique de son rang. Car nos paysans et nos ouvriers sont en vérité des aristocrates plus fiers que tel prince ou tel comte qui n'hésite pas à couvrir de son blason les opérations louches de quelque société financière enjuivée.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Royauté sociale.

Dans l'ancien ordre social chrétien et national, le roi était un roi social, un roi placé à la tête de la société que formaient les corps de métier solidarisés. En lui, qui accomplissait dans la nation le plus noble des travaux, le travail était roi. En occupant la place sociale

et politique la plus élevée, à la tête du peuple, il personnifiait l'identité de la fonction sociale et de la fonction politique. Et cette idèntité se transmettait dans tous les degrés de l'échelle sociale jusqu'au maître du corps de métier et au maire du moindre village.

Tous travaillaient à l'œuvre nationale diversifiée et divisée à l'infini. La prospérité nationale était à la fois le but commun et la récompense. Pas de travail sans salaire, pas de profit sans travail.

Le droit de la royauté légitime à l'obéissance volontaire et au respect naturel du peuple a pour terme correspondant le devoir de gouverner suivant les lois, en toute sollicitude pour le bien du peuple. Qui nie ce fait ignore les principes de la morale chrétienne, par laquelle tout droit trouve dans un devoir correspondant son corollaire obligé. La vieille expérience de l'histoire nous enseigne que l'oubli continu et criant des devoirs royaux entraîne toujours la perdition morale et matérielle du peuple. Alors éclate à son tour cette révolution qui a déjà renversé tant de trônes. Nous ne faisons que rappeler une vieille vérité en disant que « la légitimité seule ne suffit pas ». — Vérité qui ne peut être encore ignorée que de ceux qui vivent en dehors d'une culture chrétienne.

Cette royauté chrétienne, responsable et profondément enracinée dans les cœurs, présente le contraste le plus brutal avec le monstre né du libéralisme, la royauté parlementaire et irresponsable, le roi de la charte. On lui a enlevé ce qui constitue la dignité de tout homme : la pleine responsabilité de ses actes. La royauté en est venue là dans presque tous les pays, après avoir trouvé trop étroites les limites tracées par la loi divine et le droit des peuples. Après avoir voulu s'approprier la toute-puissance des Césars et des tyrans, après avoir voulu soumettre l'Eglise de Dieu elle-même, la royauté est devenue un fantôme, un jouet des partis, au moindre signe desquels elle doit obéir : le sceau dans la main d'un ministère de majorité, la risée des peuples.

Le prophète a fait entendre cette menace au peuple rebelle : « Je leur donnerai des princes puérils ; des efféminés régneront sur eux. Le peuple se soulèvera, homme contre homme, chacun contre son proche. L'adolescent s'élèvera contre le vieillard et l'inférieur contre le supérieur. » — Nous voyons journellememt s'accomplir cette menace, partout où une royauté forte, mais humble dans sa responsabilité, a cédé la place à une ombre ; partout où les peuples opprimés, dépouillés d'autorité, de liberté, de justice, sont réduits à pousser ce cri du désespoir : « A bas le roi de carton ! »

CHAPITRE TROISIÈME

La classe des laboureurs. Nature ; histoire ; état actuel ; réforme nécessaire.

Les lois d'existence sur lesquelles repose la classe des laboureurs — le premier et le plus naturel des états, — sont, à quelques légères différences près, les mêmes en tous lieux comme en tous les temps. Aucune législation ne peut les modifier ; tout progrès doit entrer dans leur cadre. En effet, lorsqu'une classe dominante de la société ne respecte pas ses lois d'existence, elle peut à la vérité ruiner les paysans, en faire un prolétariat, au péril de la société, mais jamais leur imposer des lois étrangères à leur existence sociale et économique.

Personne ne peut remplacer le paysan. Sa ruine entraîne d'une façon certaine la ruine du pays entier, car la ferme ne saurait être occupée, c'est-à-dire mise en valeur que par un laboureur. Il faut pour cela le renoncement, la sobriété, la résignation, l'absence de besoins d'argent que possède seul le paysan. Nul fils d'un autre état ne deviendra jamais un vrai paysan, c'est-à-dire un laboureur capable : seule la naissance, jointe à l'éducation, fait le laboureur.

La conservation de cette classe n'est possible dans son intégrité, sa capacité d'action dans la société, sa

force qualificative et quantitative pour la défense de l'Etat, que lorsqu'elle est protégée contre tout trouble dans son existence normale, et quand on lui facilite, comme à tous les autres états, de servir à sa façon la communauté.

Plus l'incroyable mobilité dans les rapports internationaux de l'argent et du crédit est devenue inévitable, plus il devient urgent de lui opposer la solidité d'une propriété foncière indépendante de ces agents. Elle imposera des limites bienfaisantes au pouvoir du capital mobile, et pourra empêcher que l'argent règne seul et partout en maître.

Le paysan devenu étranger à la nature même de son état se transforme fatalement. D'un élément conservateur, religieux, utile à toutes les fonctions sociales, politiques, nationales, il devient un élément dégénéré de destruction, incapable d'aucune fonction sociale ou politique.

Vouloir faire et obtenir toutes choses à coup de lois est le signe certain d'une époque qui ne pense pas.

Que les besoins mêmes fassent naître des institutions dans lesquelles les peuples trouvent leur satisfaction, et c'en sera fait de la grande fabrication de lois *ad hoc*, dont on a dit : « C'est l'Etat le plus corrompu qui a les lois les plus nombreuses. » — C'est de cet esprit que nous nous inspirons, et non d'une abstraction idéologique pour préparer le rétablissement d'une classe de laboureurs véritablement libre, autonome, intimement liée au sol.

Il s'agit d'abord d'affranchir le laboureur de l'attraction qu'a exercée sur lui le capital argent depuis sa soi-disant émancipation ; de le rendre à lui-même et à son devoir social ; d'empêcher cette colonne de tout royaume d'être renversée par la ploutocratie, comme la *yeomanry* de l'Angleterre a été détruite par son aristocratie. Il s'agit aussi d'empêcher que la terre soit ruinée entre les mains du paysan, comme l'est tout capital

entre les mains d'un propriétaire qui court à sa perte. Il ne s'agit de rien moins, pour l'État, que de sauver la meilleure partie de sa force militaire et l'assise la plus solide de ses finances, en un mot de conserver les conditions de sa vitalité.

L'abolition de la dette foncière, en même temps qu'elle consolide la classe des paysans, sauve le capital mobile des dangers imminents qui se trouvent pour lui dans la dépréciation croissante de la terre et dans les hasards de la vente forcée.

Ce moyen d'empêcher la ruine des paysans est un moyen employé bien souvent par les gouvernements prévoyants pour sauver, dans des catastrophes économiques, des éléments populaires précieux d'une perte imméritée. C'est l'octroi d'un *Moratoire* accompagné de la fermeture définitive du Livre des hypothèques.

Le crédit personnel de la propriété foncière grandira dans la mesure même de l'amortissement des hypothèques qui la grèvent, surtout si elle est organisée corporativement sous un contrôle sérieux. Les améliorations culturales effectuées sous ce régime — bien différent de celui du crédit réel — seront alors non seulement profitables, mais fortifiantes et vivifiantes pour les classes agricoles.

L'organisation corporative pour les campagnes doit être obligatoire par arrondissements et par provinces, avec des Chambres agricoles correspondant à ces circonscriptions et aux besoins locaux. Dans les attributions de ces organes rentreront principalement les institutions de crédit et d'assurance, de secours dans la maladie et l'invalidité, les facultés de morcellement ou de commassation, l'arbitrage, etc.

CHAPITRE QUATRIÈME

La classe des artisans. — Histoire ; vitalité, réforme. — Les industries domestiques.

Avec le développement de la civilisation grandit l'importance du métier, la conscience de sa dignité, son effort légitime pour obtenir une position indépendante dans l'Etat et dans la Société. C'est après des combats sanglants que ses efforts furent couronnés de succès. Le métier, solidement organisé en corporations, conquit avec son autonomie une part dans l'administration de la cité, qui jusque-là n'avait été accordée qu'aux seigneurs temporels ou spirituels. Une ère de prospérité s'ouvrit pour la ville comme pour l'artisan.

Si les anciennes corporations avaient prévu, au moment de leur plus grand épanouissement moral et économique, — alors qu'elles étaient l'une des colonnes de la civilisation chrétienne en Europe — le triste cours de leur histoire future, elles eussent repoussé plus d'une tentation extérieure qui devait les désagréger intérieurement et amener leur perte. Mais comment reprocher à une classe les torts dont toutes sont responsables et toutes ont été punies, depuis les plus anciennes dynasties jusqu'à l'ouvrier et au paysan ?

L'Assemblée Nationale française décréta, en date du 17 juillet 1791, que les corporations ne seraient rétablies sous aucun prétexte, et que les citoyens d'un même métier n'auraient pas le droit de tenir conseil sur leurs « prétendus intérêts communs ».

C'est dans cet état que l'époque des grandes inventions trouva le métier. Celui-ci était alors incapable de s'en emparer, de les mettre à profit pour s'affermir et se développer, et de transporter dans la grande industrie naissante l'idée à la fois sociale, politique et économique d'où lui-même était sorti.

Une question préliminaire s'impose : le métier est-il viable ? Avant d'arriver à une conclusion motivée sur

les formes de l'exploitation du métier en général, il faut bien savoir si la grande industrie engloutira sans recours l'artisan, ou s'il a quelque chance de conserver en face d'elle une existence normale.

L'introduction de la machine n'a troublé et mis en péril la société que grâce au désordre moral et à l'inintelligence qui y ont présidé. Un retour à la loi morale et une réforme intelligente peuvent y remédier.

L'invention de savantes machines trouva le métier en plein déclin intellectuel, moral et politique. Au lieu de s'approprier ces machines — dont le but naturel, comme celui de l'outillage, est le soulagement du travailleur — l'artisan les abandonna au capital. Ce qui eût pu donner au métier un essor inespéré devint ainsi l'instrument de sa destruction.

Si l'on voulait la régénération, la réforme des professions en temps opportun, il fallait non les dissoudre, mais en rapprocher plus étroitement les éléments. A cette seule condition la classe à qui était confiée le soin des besoins professionnels pouvait utiliser les inventions. Si tous les maîtres d'une même corporation locale avaient formé une association de production, ils se seraient approprié tous les avantages réels de l'exploitation manufacturière, sans pour cela livrer des produits de fabrique toujours identiques, qui ne sauraient répondre à la diversité des besoins.

Les premières mesures à prendre pour le bien du métier sont celles qui le protégeraient contre l'exploitation usuraire et lui réserveraient un domaine de production distinct de celui de la fabrique. Dans ce domaine les artisans se grouperaient spontanément en associations de production, de consommation, de vente. Ensuite viendrait l'organisation en corporations obligatoires... Il n'y a pas d'autre moyen de réveiller l'esprit d'autonomie chez un peuple énervé par l'absolutisme et qui a perdu toute habitude de liberté et toute pratique de responsabilité.

Pour la réorganisation corporative des métiers, le

rôle de l'Etat peut se résumer ainsi : sollicitude pour l'enseignement professionnel ; — repos du dimanche et des jours fériés ; — introduction et protection de la marque corporative de fabrication ; — réglementation de la vente à la criée, du colportage, des bazars, du travail dans les prisons pour qu'il ne puisse nuire au travail libre ; — enfin réglementation progressive du débit des objets fabriqués de telle sorte qu'il devienne un privilège corporatif.

*
* *

L'industrie domestique était originairement une occupation secondaire des paysans, destinée à remplir les loisirs que leur laissait la morte-saison agricole.

A l'époque du régime patriarcal d'un absolutisme soi-disant éclairé, bien des monarques croyaient assurer le bonheur de leurs sujets en distribuant entre des colons partiaires des parcelles de domaines et de bénéfices, même dans des contrées défavorables à la culture, en morcelant les forêts pour les donner en tenure à de petits propriétaires. Poussés par la nécessité, ceux-ci se tournèrent du côté de l'industrie domestique et y trouvèrent bientôt le plus clair de leur gain.

Mais cette condition devint de plus en plus incertaine, et toujours plus insuffisante. A mesure que le sol était plus morcelé, un plus grand nombre de familles ainsi prolétarisées durent vivre exclusivement de l'industrie domestique. L'ouvrier désarmé contre l'oppression du capital devint la proie du commerce, qui l'exploita sans vergogne, et enfin de la fabrique. Encore faut-il constater que l'entrée à la fabrique était souvent considérée comme un grand bonheur, en comparaison de la misère démesurée de l'industrie domestique.

Il faut que l'industrie domestique soit ramenée à son rôle accessoire chez le paysan. Là où c'est impossible, il faut qu'elle se fonde dans la grande industrie ou dans le petit métier : elle est nuisible dans les conditions actuelles.

TITRE QUATRIÈME

Les éléments complémentaires du Corps social.

CHAPITRE PREMIER. — *L'Industrie: sa naissance, état actuel, réforme. — Le Commerce.*

CHAPITRE DEUXIÈME. — *L'Armée : aspects politiques ; aspects économiques.*

CHAPITRE TROISIÈME. — *La Noblesse : sa mission ; sa disparition.*

CHAPITRE QUATRIÈME. — *Le Clergé : son rang et ses devoirs.*

EPILOGUE.

CHAPITRE PREMIER

L'Industrie : sa naissance ; état actuel ; réforme. Le Commerce.

Lorsque la machinerie fut améliorée, lorsque, par conséquent, le moment sembla venu où les forces naturelles nouvellement conquises par l'homme devaient alléger le joug du travail et généraliser une vie intellectuelle plus élevée, la force brutale de la supériorité économique s'empara du pouvoir. Sous le nom trompeur de liberté elle repoussa à l'arrière-plan le droit divin et le droit humain institué par lui. Au lieu de soulager le travailleur, d'abréger le travail, la machine apporta

à l'ouvrier, exclu déjà de l'organisme du métier, l'esclavage moderne, en le liant à la machine inerte. La machine peut et doit travailler jour et nuit pour rapporter un intérêt aussi élevé que possible. L'homme devenu annexe de la machine est entraîné irrésistiblement dans le tourbillon sans fin de son travail.

Dans l'état anarchique actuel de l'industrie, le produit, ou plutôt le profit à en tirer pour l'entrepreneur, est le but unique de l'entreprise ; l'ouvrier n'y compte pour celui-ci que comme moyen d'atteindre ce but, et ses rapports avec le patron ne se traduisent que par un conflit entre les prétentions de l'un au maximum de rémunération, et celle de l'autre au maximum de profit. — De là naît, par les perfectionnements de la machine, la raréfaction de la main-d'œuvre et la mobilité de la classe qui la fournit : deux phénomènes de désorganisation et de péril social, qui tiennent au fond même de la question. L'ouvrier n'étant pas en société avec l'entrepreneur dans un rapport d'homme à homme, ne reçoit pas nécessairement l'équivalent pour ses besoins constants en retour de services dont l'emploi peut n'être que momentané. Sa personnalité ne compte pas, et aucune considération morale ne vient ennoblir un contrat de travail purement précaire et dépourvu de toute garantie contre la maladie, la vieillesse, le chômage d'une part, comme aussi d'autre part de tout lien moral de dépendance et de fidélité.

A côté des patrons dont un égoïsme révoltant règle seul les rapports avec leurs ouvriers, il faut considérer comme étant les plus dangereux promoteurs du socialisme révolutionnaire les patrons qui veulent que leurs ouvriers dépendent, sans avoir aucun droit, de leur charité. Si nombreuses que soient les œuvres de cette charité, elles n'endorment pas la conscience qu'a l'ouvrier de son droit. Cette conscience lui crie qu'il n'est ni esclave ni mendiant, mais un homme libre qui a droit au juste salaire et au respect de sa dignité d'homme.

La sociologie, guidée par la pratique vivante, a le devoir de faciliter et de créer un rapport organique

entre les éléments opposés de l'industrie. Il faut qu'un certain compromis entre les intérêts s'en suive, en quelque sorte automatiquement : que le travailleur soit réintégré dans le corps social, et retrouve ses droits dans le développement croissant de la corporation.

Dans tous les divers projets et dans les organisations en vue du bien de l'ouvrier, on oublie généralement un point d'une portée théorique et pratique incontestable : il faut distinguer entre les moyens dont le but ne prétend être qu'un palliatif, et ce qui est une organisation stable, destinée à contribuer à un développement progressif. Mais il faut que toutes les institutions de ce genre portent désormais en elles un double caractère : elles doivent répondre aux besoins de l'époque transitoire actuelle, sans compromettre leur efficacité pour les besoins futurs d'une société réorganisée.

L'ouvrier de fabrique peut, aussi bien que l'artisan, trouver sa place dans une organisation corporative, pourvu que celle-ci ne soit pas conçue selon un type unique, comme il sortirait aisément de la pauvreté d'idées du moment.

De l'organisation corporative naît naturellement la représentation politique, dont le mandat résulte de la charge même exercée dans le sein de la corporation.

C'est aussi dans le sein de la corporation autonome que peut le plus facilement et paisiblement se régler le débat des conditions économiques du travail. Cet accord sur le terrain économique est la condition nécessaire de l'action politique, où ce qui est uni par la nature des choses ne doit pas être séparé ; où la classe ouvrière ne doit pas former un corps à part, mais un élément du corps professionnel.

Nous ne croyons pas devoir faire de propositions plus détaillées pour la reconstruction de la société industrielle. Elles ne peuvent guère émaner que des pouvoirs délibérants, des représentations des intéressés, et des expériences faites au fur à mesure de l'évolution.

Les programmes fixes, les projets précis et finis, ne jaillissent que des cerveaux utopistes de réformateurs universels.

*
* *

Le commerce aussi est atteint : il a cessé d'être un métier honorable, lucratif, utile, consistant à servir d'intermédiaire entre celui qui a besoin d'une marchandise et celui qui la possède en abondance. La spéculation sur les grains, par exemple, telle qu'elle s'est développée dans l'Amérique du Nord et qu'elle se pratique aussi chez nous, est non seulement improductive mais nuisible. S'il existe encore des autorités chrétiennes et soucieuses du bien du peuple, il faut qu'elles mettent fin à ce désordre par des lois efficaces ne reconnaissant pas la validité des jeux de ce courtage.

Le système capitaliste est fatal à tous les états, même au commerce auquel, cependant, il semble s'adapter parfaitement. Il favorise le colportage, grâce auquel ce qui, dans les magasins, n'est pas de défaite facile s'écoule aisément : marchandises défraîchies, défectueuses, achetées en faillite ou fabriquées en mal façon, voire même de provenance plus suspecte encore.

Il n'y a qu'un pas de là à cette question : quels sont, dans l'industrie du pays, les éléments qui, par une basse et aveugle âpreté au gain, deviennent si fatals à son industrie et à son commerce ? — Voici quelle est, à n'en pas douter, la réponse : Là, comme dans notre vie nationale, morale, politique, sociale et économique, ce sont les mêmes agents malfaisants qui pénètrent tout de leur souffle malsain. Cela depuis que nous avons nous-mêmes abandonné d'un cœur léger le principe fondamental de notre vie publique et privée — le principe chrétien, — nous plaçant ainsi sur le même terrain que les Juifs.

L'industrie ne peut se défendre contre la malhonnêteté des spéculateurs qu'en se groupant corporativement,

en veillant sévèrement sur le commerce de ses produits, au moyen d'organes corporatifs, ou en le conservant ainsi entre ses mains. Dans la société universelle, l'individu, réduit à sa seule force, est perdu au point de vue économique ou au point de vue moral — aux deux généralement — et devient la proie du plus fort ou du moins consciencieux.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'Armée : aspects politiques ; aspects économiques.

Le rapport entre l'état militaire et l'état social éclate dans toute l'histoire... L'industrie du remplacement et celle du volontariat, qui subsistent encore en Belgique, correspondent bien à l'ordre social du libéralisme, en rejetant le poids du service personnel sur les classes laborieuses.

Pour ne pas apercevoir que le service obligatoire et le suffrage universel appartiennent au même système, celui de la Démocratie sociale, il faut être dans l'illusion de ceux qui croient que le monde ne se gouverne pas par des idées mais par des baïonnettes. C'est le même principe qui, en mettant le bulletin de vote et le fusil dans toute main, au sein d'une masse pénétrée de l'idéal de la Démocratie sociale, ne peut manquer de le réaliser dans l'Etat et dans la Société... On ne saurait en faire reproche à l'institution militaire. La plainte universelle qui se fait entendre contre elle tient à trois autres griefs.

L'appareil militaire s'est accru dans une énorme proportion : ce qu'il coûte n'est pourtant pas au-dessus de ce qu'il doit sauvegarder, pourvu que ceux qui doivent le manier soient à hauteur de leur tâche — ce qui ne paraît pas être partout et toujours.

Un autre grief est que la défense du patrimoine national ne pèse plus sur ceux qui en disposent, mais sur ceux qui n'en ont guère que les charges sans les avantages... Dans le passé les privilégiés marchaient à la guerre en tête du peuple ; ceux d'aujourd'hui en connaissent peu les fatigues, mais bien les profits par les fournitures et les emprunts.

Enfin le poids du militarisme ne paraît tel que parce qu'on n'aperçoit pas d'où vient ce poids. Ce n'est pas l'entretien des soldats qui coûte le plus au peuple ; c'est celui des frelons de la ruche. Mettons en balance d'une part l'entretien de l'armée, d'autre part l'entretien de tout ce qui vit du travail d'autrui sans en rendre l'équivalent par quelqu'autre apport social, et l'on verra que les parasites absorbent dix fois plus de la richesse publique que l'état militaire ; sans parler de tout l'appareil de juges, d'avocats, d'hommes de loi... qu'il faut entretenir au service de ces frelons. Si l'on pouvait s'affranchir d'un tel entretien, celui du soldat ne pèserait plus.

Au regard d'un état militaire bien ordonné, qui fait nécessairement appel à des fournitures dispendieuses, il ne se trouve aucune organisation de forces économiques pour fournir à cet appel... Pourquoi les diverses branches de l'activité économique qui correspondent à ces besoins ne s'organiseraient-elles pas corporativement et ne constitueraient-elles pas, par leur association, un centre de production au regard de ce centre de consommation ? Le Ministre de la guerre n'aurait pas à traiter ailleurs pour les besoins de la mobilisation non plus que pour ceux du pied de paix.

Ce n'est pas seulement dans l'antiquité, pas seulement au moyen âge que l'on aperçoit cette contingence de l'état militaire et de l'organisation économique de la Société ; même sous l'ancien régime, si décrié pour son égoïsme, on avait ce souci ; Frédéric II veillait à ce que ses hobereaux, qui lui fournissaient un corps d'officiers merveilleux, pussent se maintenir sur leurs patri-

moines ; il créa pour cela des caisses de prêts agricoles et y fit contribuer les deniers de l'Etat dans les crises économiques..... Il savait que la force militaire d'un Etat repose sur la prospérité de son peuple.

Aujourd'hui, sans doute, l'appareil de guerre est poussé au plus haut degré de perfection ; on fabrique des armes à feu d'une portée incroyable, et l'essai d'un fusil à répétition est l'objet d'une étude approfondie chez les spécialistes les plus compétents. Un seul élément de l'armement universel paraît négligé, et c'est pourtant le plus nécessaire, le plus décisif : l'homme dont il faut former un soldat.

Il paraît que nous ne savons pas aussi bien nous y prendre avec cet élément de l'armée, l'homme, qu'avec les autres, car l'espèce est en décroissance sensible et rapide. Les armées des Etats rivaux grossissent à l'extrême, mais le pourcentage des conscrits propres au service diminue. Et qui pis est, quand la dégénérescence de la race se traduit par ce déchet, il y a fort à présumer que la valeur militaire du contingent retenu pour bon n'est plus ce qu'elle était..... Quels fonds peut-on faire sur la santé et la résistance des malheureux, qu'on voit sortir, au soir, des fabriques ?

J'oserais presque proposer ceci : de même que dans la plupart des Etats le ministre de l'agriculture est assisté d'un général de cavalerie, expert en remontes, pour représenter les intérêts de l'élevage, de même on pourrait adjoindre un conseiller officiel aux ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de la Justice, du Commerce et des Travaux publics... Il serait préposé à l'examen des lois et des institutions de chacun de ces départements, pour veiller à ce qu'elles soient compatibles avec le bien de la race humaine. — Nous ne nous plaçons en cela qu'au point de vue du recrutement, car ce qui est bon pour l'homme, n'entre, comme on le sait, pas en considération dans l'Etat moderne.

CHAPITRE TROISIÈME

La Noblesse : sa mission ; sa disparition.

Par la situation éminente que l'histoire lui a assignée, la noblesse a d'une façon non moins éminente le devoir d'identifier son intérêt avec ceux de la communauté et de trouver dans l'échange de ses services contre ceux des autres Ordres la garantie de sa durée et de ses droits. Cela autant qu'elle se défend de la tendance lâche et imbécile à chercher son salut dans l'abandon au flot de l'opinion publique. Par son origine historique la noblesse a plongé ses racines au cœur même du sol sur lequel reposent nos peuples. Sa tâche — féconde au plus haut degré — est d'en faire monter à l'heure présente dans ces peuples une sève faite de foi, de morale, d'honneur. Cette tâche, à elle seule, mérite à la noblesse le revenu qu'elle tire de ses terres patrimoniales et dont on demande la justification.

La noblesse de l'Occident, la féodalité, la chevalerie, sont un facteur nécessaire dans l'éducation des peuples et un point lumineux de l'histoire. Toutes les vertus les plus nobles et les plus éclatantes ne pouvaient pénétrer les populations que parce qu'elles ont été pendant des siècles la condition d'existence d'un Ordre, dont les débris les gardent encore comme leur plus cher patrimoine au sein de bien des nations. Le culte de l'honneur — si dégénéré, si mal compris qu'il puisse être, — de la loyauté, de la solidarité avec le peuple — restes naturels des attributions seigneuriales — sont de ce nombre.

Nous sommes loin de regretter les anciens rapports de vassaux à seigneurs. Après tout ce qui avait surgi, une transformation s'imposait comme une nécessité politique et même morale.

La possession du domaine devait cesser d'investir le possesseur d'un mandat d'autorité, du droit seigneu-

rial, lorsque ce domaine fut assimilé à une marchandise que l'on pouvait se passer de main en main, sans autre qualification pour l'acheteur que celle de remplir les conditions d'un contrat privé. Alors dut disparaître du droit public cette assise de la pyramide politique, intermédiaire entre sa large base, le corps des paysans, et son sommet, la couronne.

Pourtant il réside dans le fait de la possession domaniale une telle force sociale, une poussée si constante vers une attribution politique, qu'il n'a fallu que quelques dizaines d'années pour que la confiance populaire rendît à l'ancien seigneur, resté investi du domaine, l'autorité qui y était auparavant attachée en droit : tantôt sous la forme d'un mandat représentatif des intérêts de la petite culture, tantôt la magistrature communale. Sous cette forme, la seule aujourd'hui possible et désirable, il est de nouveau donné à la propriété domaniale de rentrer dans le rôle social et politique que la nature lui assigne ; — cela pour le bien commun et pour la justification de son droit à l'existence. — Preuve en cela de la grande force de reproduction inhérente aux saines formes sociales.

Quels que soient les changements qui s'accomplissent dans la civilisation des peuples, quelles que soient les transformations, même idéocratiques, que puisse subir le droit social positif, le devoir social de la vieille noblesse, sa tâche conductrice, subsistera tant que, sur le sol de la patrie, elle possédera quelque portion de terre garantie d'une façon quelconque. Mais elle renoncera d'elle-même à exister le jour où de plein gré elle s'abaissera au rôle de propriétaire capitaliste.

D'autre part nous ne croyons pas qu'il soit possible à quelques grands propriétaires isolés, appartenant à l'ancienne noblesse, de résister à leur gré au mouvement qui tend à faire disparaître leur Ordre. En d'autres termes, il ne dépend pas de leur volonté individuelle que leurs terres soient vendues ou affermées, ou non, à un juif.

Ce sont les idées qui règnent sur le monde et font l'histoire et la destinée des peuples. C'est ainsi que l'idée capitaliste, qui ruine la classe des paysans, prolétarise aussi le métier, mine les piliers de la monarchie, et détruit de même la noblesse historique.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le Clergé : son rang et ses devoirs.

Dans l'ordre social chrétien les honneurs n'étaient attachés qu'au travail. Les honneurs politiques et sociaux les plus élevés appartenaient aux travaux de l'ordre le plus élevé — à la fonction sacerdotale. Venaient ensuite les honneurs royaux correspondant aux fonctions royales. De même du haut en bas de l'échelle sociale tout travail entraînait une situation honorifique correspondante. Seule l'exploitation du travail des autres, l'usure, ne jouissait d'aucune considération et restait, comme la race qui s'en nourrissait, en dehors de l'échelle sociale.

Le dédain de notre siècle pour cette conception réellement chrétienne et sociale se fait jour dans ce cri : Tout pour de l'argent, de l'argent pour tout. L'argent sans souci de sa provenance, quelle que soit sa destination, peut acheter honneurs, considération, respect, situation élevée. Sera maître quiconque peut donner de l'argent. Est méprisé quiconque ne peut donner que du travail — tant le prêtre que l'ouvrier.

C'est ainsi qu'aux yeux du capitalisme les travaux les plus nobles qu'homme puisse être appelé à fournir — le sacerdoce du prêtre, la cure d'âmes — sont dégradants, parce que celui qui sert Dieu à l'autel doit aussi, suivant le précepte divin, vivre de l'autel.

Quand au sein d'un peuple les Ordres sacrés sont méprisés, — soit par leur faute, soit par les menées

calomnieuses des adversaires, — le niveau de piété et de moralité de ce peuple s'abaisse immanquablement.

La situation de la Russie ne serait pas aussi désespérée qu'elle l'est malheureusement, s'il était possible d'agir sur l'esprit du peuple par un clergé respectable et respecté qui jouît de la confiance et de la considération de toutes les classes de la société.

Le clergé doit être auprès du peuple le représentant et le propagateur de l'idéalité : lui seul peut l'être — autant que cela est possible — près de ses couches profondes. Sans idéalité chaque peuple tombe en décomposition : insuffisant aux exigences de l'Etat et de la société, il devient incapable de se gouverner. Nous le constatons en Russie où le manque d'idéalité chez les classes élevées a déjà bien affaibli chez elles cette capacité.

L'honneur du clergé est l'honneur de l'Eglise, de la chrétienté ; c'est aussi l'honneur du peuple duquel il est issu. Un peuple est sans honneur quand il ne peut plus fournir des sujets honorables à cet Ordre, dont le rôle est le plus noble dans la société, puisqu'il est celui de médiateur entre Dieu et l'homme.

En ce qui nous concerne, nous n'avons cessé de repousser énergiquement l'épithète de « clérical ». Nous sommes catholiques, et nous voyons dès lors dans le clergé l'instrument de la religion — et pas l'inverse. Nous honorons et aimons notre clergé à raison de sa consécration au service de Dieu et au salut du peuple, et de la digne manière dont il s'en acquitte... Mais nous nous croyons pleinement en droit de faire entendre la plainte du peuple catholique quand l'attitude incorrecte d'une portion du clergé nuit évidemment aux grands intérêts moraux et spirituels de l'Eglise et de la chrétienté, c'est-à-dire aux intérêts de Dieu, qui a préposé l'Eglise à notre salut temporel et éternel.

EPILOGUE

Notre époque s'est montrée incapable d'apercevoir le dessein de Celui qui, présidant à l'histoire du monde, avait fait naître de l'antique ordre social la liberté avec ses responsabilités, mais ne voulait pas qu'elle allât jusqu'à détruire la Société en y introduisant le chaos.

Le sens de la vie publique est perdu, et l'on ne sait apporter dans aucune de ses conditions la claire vision du but, la mesure des moyens ni l'harmonie des rapports.

Ce n'est qu'en nous attachant pieusement au passé que nous pourrons percer d'un regard assuré les brumes du présent et travailler pour l'avenir.

L'histoire du monde est vraiment le jugement du monde.

APPENDICE

L'œuvre de Vogelsang ne serait pas aperçue dans son ensemble, si l'on n'y faisait ressortir qu'à la conception chrétienne de la Société correspond nécessairement une POLITIQUE CHRÉTIENNE, qui consiste à gouverner les Etats conformément aux principes sur lesquels repose la société. — Gouverner les Etats conformément aux principes sur lesquels repose la société, cela a l'air d'un truisme, mais c'est pourtant précisément l'opposé de ce qui existe en fait d'institutions politiques et de jeu de ces institutions. On dit en effet communément que la société repose sur la religion, la famille et la propriété ; — l'on ne saurait dire que la constitution de l'Etat moderne repose sur la religion, la famille et la propriété, puisque la religion il veut l'ignorer quand il ne la persécute pas, et que ni la famille ni la propriété ne fournissent ses conseils représentatifs mais bien le suffrage de l'individu, abstraction faite de sa condition sociale.

Il faut s'arrêter sur cette considération pour bien apercevoir la liaison des idées qui coordonne toute l'œuvre du grand sociologue chrétien.

Dans ses premières esquisses d'une morale et d'une économie sociales chrétiennes, Vogelsang a posé des principes et indiqué des réformes plutôt que fourni des moyens. Partout ces moyens existent : il va nous les montrer dans une reconstitution des organes sociaux, en une réorganisation sociale qui formera l'objet d'une science annexe de l'économie sociale : la POLITIQUE SOCIALE.

Cette science, dont le nom même n'éveille probablement ici qu'une idée confuse, est pourtant celle de la structure du corps social. Elle ne permet pas de considérer la société comme une cohue où chacun livre le combat pour la vie, mais comme un merveilleux orga-

nisme propre à faciliter l'entente pour la vie. Entrant dans l'examen de cet organisme, on y distingue des sociétés parfaites, comme la famille, l'Eglise, l'Etat, et des groupements sociaux intermédiaires, comme la commune, la corporation, la province. Toutes ces sociétés sont autonomes, mais coordonnées au bien commun par l'autorité souveraine.

Elles ont une loi de vie analogue à celle qui préside aux fonctions du corps humain, — la circulation du sang — c'est-à-dire qu'elles vivent d'échange et de transformations, et que leurs éléments se renouvellent sans cesse, tandis que leur essence persiste et que leur forme évolue avec le besoin du moment.

Ainsi l'unité primordiale de la société n'est pas l'individu, qui naît, passe et disparaît, mais la famille dans laquelle il naît, agit et se perpétue. Cette entité se forme par le mariage indissoluble, se continue par l'éducation dont le droit comme le devoir n'appartiennent qu'à elle, et se manifeste par l'établissement du foyer domestique et la constitution du patrimoine. Autrement, ce n'est plus la famille telle que Dieu l'a créée, que l'Eglise l'a consacrée et que le développement historique l'a conservée, mais la famille animale, groupement précaire d'êtres sans liens durables et sans responsabilité.

Après la famille, la société la plus nécessaire et la plus parfaite, dans l'ordre temporel, c'est l'Etat. Ses pouvoirs sont comme le prolongement de l'autorité paternelle, et c'est une grande erreur de ne voir en lui qu'un « mal nécessaire » comme on l'a dit, ou de prétendre limiter son rôle à celui d'un gardien de police, du « veilleur de nuit ».

La mission de l'Etat est celle de veiller au maintien de l'ordre, non seulement dans la rue mais dans toutes les parties du corps social dont il est la forme achevée. Or l'ordre n'est pas l'immobilité mais la régularité du jeu de tous les organes, de ceux qui pourvoient à la subsistance du peuple, de ceux qui assurent le respect des lois, la sécurité des frontières, le développement de la civilisation dans toutes ses branches et dans toutes ses aspirations. En un mot l'Etat a la charge du bien commun.

Le champ de son action et la complexité de ses fonctions sont si grandes que l'art de gouverner est sublime et que les hommes d'Etat capables de l'exercer sont rares. Les uns idéologues deviennent des idéocrates, qui taillent et rognent dans la charpente du corps social jusqu'à ce qu'il ait pris la figure qui leur plaît Les autres moins dangereux ne voient qu'un gagne-pain relevé dans la fonction qu'ils exercent comme ils feraient de tout autre métier ; d'autres enfin y déploient plus d'habileté à franchir les passes difficiles au moyen d'expédients qui leur permettent de remettre les affaires en bon ordre à leurs successeurs. Rares sont ceux, véritablement seuls dignes du nom d'hommes d'Etat qui, pénétrant l'âme de la vie nationale, demandent au passé d'où elle vient les inspirations qui doivent la conduire aux lointains à venir. Ces hommes d'Etat ne sont pas de ceux qui redoutent l'influence de l'Eglise. Ils savent que toutes les nations chrétiennes se sont formées dans son sein et que le concert entre l'action de l'Eglise et celle du Pouvoir civil est le ressort même de la civilisation chrétienne.

La mission de ceux qui gouvernent n'est d'ailleurs pas de tout régenter, mais au contraire de respecter et de favoriser le développement de toutes les autonomies légitimes, en s'attachant surtout à maintenir l'harmonie dans le jeu entre chacun des éléments du corps social.

Ces éléments, les diverses classes, ainsi dites lorsqu'elles ne sont pas organisées, les Ordres lorsqu'il y a organisation historique, ne sont pas subordonnés mais coordonnés par une souveraineté qui doit être indépendante de chacun d'eux. La royauté, qui remplit essentiellement cette condition, est comme la tête du corps social ; elle participe à la fois de ses deux éléments primordiaux, la famille et l'atelier ; elle représente la tradition familiale et le labeur social, en étant le prolongement de l'un comme de l'autre. Rien de pareil dans sa caricature parlementaire.

Les premières familles comme les premiers ateliers furent aux champs, et les populations rurales sont encore le fondement de la nation. Ce fondement est

ébranlé, il y a urgence à le consolider par une organisation autonome et par un affranchissement préalable de la dette hypothécaire qui le ronge en plus d'un pays. Le domaine du cultivateur doit être indivisible et insaisissable, comme le cultivateur doit en être inséparable. Le foyer du laboureur, c'est la cellule du corps social, et cette cellule doit être protégée par une organisation de crédit, de prévoyance, d'assurance, qui, correspondant à tous les besoins normaux, affranchissent de tout recours extérieur.

Il faut en dire autant de la classe des artisans, des gens de métier, produisant et débitant : leur réorganisation en corps professionnels peut seule les protéger contre l'envahissement du capitalisme, qui par ses confections, par ses moyens illimités de concurrence, leur enlève leur gagne-pain. Seules des corporations puissantes, représentées dans les Conseils de l'Etat par leurs syndics, peuvent les faire respecter en les rendant respectables. L'histoire en rend un magnifique témoignage. L'histoire nous montre aussi comment la destruction des corps de métier fut suivie d'une anarchie dans le monde du travail, au moment même où l'introduction de la machine eût dû être pour les travailleurs un immense avantage, alors que faute de les avoir trouvés organisés elle devint un instrument d'oppression aux mains des capitalistes. Aujourd'hui que les grèves deviennent tous les jours plus violentes, le défaut d'organisation de la grande industrie se fait tellement sentir que le recours à un régime corporatif s'y impose, comme aussi pour le commerce et pour la banque.

Ce ne sont pas seulement les classes productives qu'il faut réorganiser, mais les plus élevées dans l'ordre social qui réclament des réformes.

L'armée moderne qui met le bulletin de vote et le fusil aux mêmes mains par le suffrage universel et le service obligatoire n'a pu manquer de préparer le triomphe de la démocratie sociale ; c'est un rêve que de vouloir contenir celle-ci par les armes mêmes qu'on lui fournit et les éléments qu'on lui emprunte.

L'armée de métier, avec ses familles professionnelles, a porté l'honneur des armes au plus haut degré, parce

que le culte de l'honneur régnait dans ces familles. La noblesse d'épée, la noblesse historique, est une classe indestructible tant qu'elle conserve avec ce culte ses attaches à la terre ancestrale. Elle disparaît justement dès qu'elle sacrifie au Veau d'or, ne fût-ce que par ses fréquentations avec les gens de finance pour entretenir son oisiveté et ses plaisirs.

C'est au clergé, à la plus noble des professions, qu'il revient d'enseigner ces vérités, plutôt que de ravaler son ministère à l'exercice machinal d'un culte sans idéal.

Un clergé sans idéal, une noblesse sans idéal, un corps d'officiers sans idéal, c'est ce qui se voit chez les Russes et c'est de triste présage.

*
* *

C'est à bien grands traits que vient d'être esquissé ici le programme d'une politique sociale chrétienne, pour en donner une idée plutôt que pour le présenter en forme suffisante. On ne peut ainsi s'attacher en toute sûreté qu'à l'idée maîtresse : la connexité, la compénétration de la morale sociale, de l'économie sociale et de la politique sociale, considérées comme trois branches d'une seule et même science, la science sociale. C'est tout l'opposé du libéralisme, qui se présente à nous dès l'entrée du portique au fronton duquel il a inscrit : « Académie des sciences morales et politiques. »

Il découle une conséquence pratique différente de chacun de ces points de vue opposés : la représentation politique, qui dans l'un comme dans l'autre système doit tempérer l'action monarchique ou même la limiter, est dans le premier la représentation des droits et des intérêts ; dans le second celle des fonctions. Or la représentation des droits et des intérêts, qui est le couronnement naturel d'une organisation corporative, est de sa nature à la fois compétente, et par là même limitée dans sa compétence et conséquemment dans ses attributions. — Au contraire, la représentation des factions est de sa nature individuelle, incompétente, illimitée dans ses applications et tyrannique dans l'exercice de

son mandat indéterminé, faute de procéder d'autre loi que celle du nombre. C'est l'instrument d'une anarchie légale qui ne peut aboutir qu'au socialisme ou au chaos.

Pour mettre en parallèle les deux systèmes, il faut considérer que dans ce dernier, l'individu est souverain en vertu d'un droit qu'il ne tient pas de la société mais de lui-même, tandis que dans le premier le citoyen ne participe aux magistratures politiques qu'en raison et dans la mesure de sa fonction sociale.

L'histoire nous montre les progrès de la civilisation accomplis suivant ce mode. Puisse-t-elle ne pas nous faire sentir trop cruellement ce que l'autre fait pour la décadence. « L'histoire du monde est le jugement du monde », dit VOGELSANG.

L. C.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE IV. — **Les éléments complémentaires du Corps social.**

288-08. — Imp. des Orph.-Appr., F. Blétit, 40, rue La Fontaine, Paris.



QUESTIONS.